

LES CLERCS PEUVENT-ILS SE TAIRE?

*Alexandre Kiss**

Dans un ouvrage resté célèbre, Julien Benda a accusé les clercs de son époque – les années 1930 – d’avoir trahi. Sans s’interroger sur le bien-fondé de ces accusations, on doit constater que les clercs, en premier lieu les universitaires, ont le devoir moral de garder une vue lucide sur leur époque et de faire les constats qui leur semblent correspondre à la réalité. Certes, ils ne sauraient prétendre détenir la vérité - par ailleurs il y a de fortes chances qu’ils ne seront pas tous d’accord entre eux. Toutefois, rien qu’en disant ce qu’ils voient et en posant les questions qui les préoccupent, ils accomplissent des fonctions indispensables, fonctions qui jadis étaient l’apanage des prophètes et des grands prêtres. Pour parler un langage plus précis, les universitaires dont la vocation est de comprendre et d’expliquer le monde - et probablement même l’univers - sous les aspects les plus divers correspondant à leur discipline, doivent poser les questions les plus essentielles à eux-mêmes et à la société.

Peu de personnes ont assumé cette responsabilité avec autant de lucidité, de compétence et de courage que Tom Buerghenthal. Non seulement toute sa carrière, mais aussi toute sa vie privée depuis son enfance ont été placées sous le signe de la lutte contre l’injustice, la haine, la discrimination. Pour son combat il a choisi le terrain primor-

* Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique. Professeur à l’Université Robert Schuman de Strasbourg. Vice-président, Institut international des droits de l’homme.

dial des droits de l'homme, mais il n'en est pas moins resté sensible aux autres problèmes du monde. Je suis heureux de pouvoir lui offrir en signe d'une amitié vieille d'un quart de siècle, ces quelques réflexions.

La fonction des clercs est particulièrement importante à l'heure actuelle. Ceux qui prennent les décisions essentielles dans le domaine politique ou dans le domaine économique ont rarement la possibilité de tenir compte des perspectives de long terme: la proximité d'élections, l'obligation de présenter un bilan positif sont des motifs puissants que l'on ne saurait négliger. D'autre part, le décalage entre théories et réalités - qui a toujours existé - se présente aujourd'hui sous une forme nouvelle. Traditionnellement, les universitaires, les "Herren Professoren" étaient considérés comme perdus dans les nuages de leurs théories, alors qu'hommes politiques et dirigeants économiques étaient gens de la réalité quotidienne. Or, tout permet de penser qu'aujourd'hui les dirigeants vivent trop souvent sur des mythes enracinés dans le passé, ou des analyses déjà dépassées, alors que les universitaires et autres chercheurs sont plus près de la réalité, grâce à l'indépendance d'esprit que leur permet l'Université et la recherche.

Le rôle des "clercs" d'aujourd'hui est d'autant plus important que ce décalage entre décisions et prises de positions issues de concepts théoriques sinon mythiques d'une part, les structures sociales et politiques qui existent en réalité de l'autre, devient de plus en plus inquiétant. Or, on sait que de tels décalages sont la cause des guerres au plan international et de révolutions à l'intérieur des Etats.

Il est certain que les "clercs" du temps présent ne sont pas des prophètes - on ne leur demande pas tant. Mais à partir des faits qu'ils constatent ils doivent au moins formuler et poser des questions. C'est exactement l'objectif des présentes réflexions qui ne sauraient que relancer des débats quelquefois fort anciens, en abordant deux aspects du monde actuel: l'unification progressive de notre planète avec ses conséquences sur les relations entre Etats d'une part, individus de l'autre et quelques grands problèmes qui se posent à la planète.

I. L'unification irrésistible du monde

Chacun reconnaît les changements fondamentaux intervenus dans les structures internationales. L'image de McLuhan, le village planétaire, correspond à une réalité profonde. Comme dans une petite communauté, le monde entier sait ou peut savoir pratiquement tout ce qui se passe à n'importe quel autre point du globe. En outre, l'information sur les grands événements parvient immédiatement, très souvent sous forme visuelle, à des centaines de millions de personnes, si bien que l'on peut parler d'un vécu collectif pour une large part du monde, en même temps que d'une possibilité d'action et d'interactions pratiquement illimitées. Aussi, les réactions convergentes permettent de dégager une opinion publique mondiale, mais rendent aussi possibles des manipulations de celle-ci.

Cette évolution pose avec une acuité accrue la question du rôle de l'Etat et des concepts sur lesquels il est fondé.

1. *La fiction de l'Etat souverain*

Les relations internationales et le droit qui les régit étaient traditionnellement fondés sur l'image d'une société internationale composée rien que d'Etats souverains, c'est-à-dire exerçant un pouvoir exclusif sur leur territoire et prenant les décisions dans les affaires les concernant en toute indépendance par rapport aux autres.

Alors que pour une large part les structures politiques actuelles, nationales et internationales, sont construites sur cette conception, la réalité est toute autre. Aujourd'hui, l'Etat ne peut résoudre seul pratiquement aucun des grands problèmes auxquels il doit faire face. Aucun Etat ne peut assurer seul sa défense ou imposer le respect du droit à un autre: pour venir à bout de l'Irak, les Etats-Unis, la plus forte puissance du monde, ont réuni une coalition de 29 Etats. Depuis la disparition des régimes communistes il est devenu indiscutable que la conjoncture économique mondiale est subie par tous les pays du monde, sans exception: il ne peut pas y avoir de "société sans crise" dans un monde en dépression économique. Les tempêtes

monétaires de l'automne 1992 ont démontré que l'une des expressions de la souveraineté qui était de "battre monnaie", est une pure fiction devant l'enchevêtrement des relations monétaires. Les épidémies, qu'il s'agisse du choléra ou du SIDA, ne peuvent être combattues par aucun Etat resté seul, pas plus que les détériorations majeures de l'environnement, comme la raréfaction de la couche d'ozone, les dangers de la modification du climat global et les menaces à la diversité biologique. On pourrait continuer cette liste.

Depuis la première guerre mondiale l'Etat a pris à sa charge des fonctions de plus en plus nombreuses, jadis assurées par des individus, telles que l'éducation, les soins médicaux, la lutte contre le chômage et la pauvreté, le logement, les arts et la culture, la recherche scientifique. Or, de plus en plus ces fonctions ainsi devenues étatiques s'internationalisent, des coopérations entre Etats s'établissent dans ces domaines. On peut estimer que le couronnement de l'internationalisation est la reconnaissance que la protection des droits de l'homme - tâche prioritaire des pouvoirs publics - doit être garantie en dernier lieu par la communauté internationale toute entière.

Parallèlement, on s'engage de plus en plus dans la coopération internationale, voire dans la mondialisation, pour combattre un certain nombre de fléaux sociaux. En effet, aucun Etat n'est capable de lutter seul contre le terrorisme, le commerce des drogues ou la criminalité internationalement organisés, phénomènes qui ignorent de plus en plus les frontières. Au fond, ce sont ces entreprises criminelles qui, elles, donnent les meilleurs exemples d'une coopération transnationale véritablement efficace.

On voit aussi, dans un nombre croissant de cas, la disparition de toute autorité étatique à l'intérieur même des frontières d'un pays. Les exemples du Liban, du Libéria, de la Somalie, de Haïti, de certaines républiques ex-soviétiques, du Cambodge, de l'ancienne Yougoslavie ne sont pas des exceptions. De plus en plus souvent c'est alors la communauté internationale qui doit intervenir pour assurer le sauvetage de vies humaines et, si possible, un minimum d'ordre.

Au fond, la conception de l'Etat a beaucoup évolué dans les esprits, sans qu'un certain nombre de dirigeants s'en soient rendu compte. L'idée d'un Etat, d'origine en quelque sorte sacrée, ayant un pouvoir absolu non seulement sur son territoire, mais aussi sur ses sujets - le terme "sujet" lui-même est significatif - pouvant exiger de tout, mais n'étant redevable de rien, n'est plus acceptée nulle part. Sans approfondir la question de savoir si la théorie du contrat social est passée par là, on peut constater que l'idée que se fait la plupart des citoyens de leur Etat est essentiellement utilitaire. L'Etat moderne doit assurer à tous les habitants de son territoire le respect de leur sécurité personnelle et celui des droits et libertés fondamentaux, un certain niveau de vie, l'éducation, les soins sanitaires et la sécurité sociale, l'accès à la vie publique et à la culture, les communications dans tous les sens du terme, un environnement optimal, des possibilités de loisirs, etc.

Lorsque l'Etat n'est plus capable d'exercer efficacement ces fonctions, - et de plus en plus souvent il ne l'est pas - il convient de rechercher une autre structure qui peut le faire, dans des cadres soit plus larges, soit plus étroits. C'est ainsi qu'en réalité on arrive à voir l'Etat souverain non pas comme un absolu duquel émanent tous les pouvoirs vers le bas - les citoyens - et vers le haut - la société internationale comprise en tant que société des Etats. Désormais, l'Etat doit surtout être compris comme un des niveaux possibles d'action pour résoudre certains problèmes concrets. Bien entendu, il ne saurait être question de nier l'existence ou l'utilité de l'Etat. Ce qui importe est de mesurer son véritable rôle - qui d'ailleurs sera toujours capital dans certains domaines, notamment pour mettre en oeuvre les règles internationales. D'autres actions seront plus efficacement menées à bien dans un cadre régional - comme celui de l'Europe ou des Amériques - ou mondial. Vers le bas aussi, le cadre des provinces, des départements ou des communes composant l'Etat peut être préférable pour accomplir certaines tâches. C'est cela la véritable signification de la subsidiarité, en ajoutant que l'on doit toujours rechercher la solution à un problème au niveau le plus bas possible, y compris celui de l'individu.

Première conclusion: il importe de voir la réalité derrière la fiction de l'Etat souverain, si souvent mis en avant, alors que ceux qui

l'invoquent savent très bien en eux-mêmes combien son pouvoir est limité.

2. *Le problème de l'Etat-nation*

Depuis le début du 19^{ème} siècle, l'idéal des Etats était de s'identifier à des nations. Chacune de celles-ci devait s'organiser en Etat et chaque Etat devait avoir une seule nation pour population. Tout au long du 19^{ème} siècle et jusqu'en 1939 cette idée hantait les dirigeants des Etats: depuis le "principe des nationalités" cher au Second Empire français jusqu'au "ein Volk ein Reich" allemand des années 1930, elle guidait la politique de la plupart des gouvernements.

Ce que l'on dit moins, c'est que dès le début le principe de l'Etat-nation a connu de très sérieuses entorses, pour ne pas dire qu'il était complètement faussé dans la pratique. Pour certains historiens l'idée est née avec la révolution française de 1789 et la proclamation de la souveraineté du peuple - or les conquêtes napoléoniennes annexaient à la France de nombreux pays étrangers. Par la suite, la plupart des Etats européens proclamaient leur identification à des nations, mais cela ne les a pas empêchés de conquérir des colonies en aussi grand nombre que possible - colonies dont la population n'avait absolument rien à voir avec celle de l'Etat dominant. Les traités de paix de 1919-1920 ont entendu ériger quelques nations européennes en nouveaux Etats - Tchécoslovaquie, Yougoslavie - ou les ont libérées - Pologne, Finlande, Etats baltes - ou agrandies - Roumanie - mais en y incorporant souvent des populations qui ne désiraient pas appartenir à ces cadres étatiques. Il convient de préciser que dans beaucoup de cas le mélange des différentes ethnies était tel que l'on ne pouvait pas ne pas créer de nouvelles minorités en cherchant à en affranchir d'autres.

Cette dernière circonstance incite à poser la question de savoir si le concept de l'Etat-nation correspond à la réalité. Sans doute peut-on donner une réponse affirmative dans certaines situations, mais il semble bien que ces cas soient plutôt exceptionnels. L'histoire contemporaine montre que la généralisation de l'application du principe a comme résultat soit l'incorporation de force dans des Etats

de populations qui ne le désirent pas, soit la création de micro-Etats.

La volonté de mettre partout en oeuvre le principe de l'Etat-nation en tant que modèle d'organisation politique a commencé à faire des ravages avec l'émergence du Troisième Reich qui entendait le pousser à ses limites extrêmes - avant de se lancer dans la conquête de "l'espace vital". Après la deuxième guerre mondiale, au cours du processus de décolonisation, les peuples voulant s'émanciper ont pris pour objectif la constitution de nouveaux Etats-nations. Dans un certain nombre de cas, le résultat a été la création de micro-Etats ayant moins d'un demi-million, voire seulement quelques dizaines de milliers d'habitants - les Caraïbes et l'Océanie en fournissent l'illustration. Dans d'autres situations, les frontières totalement artificielles héritées de la colonisation étaient considérées comme déterminant des "nations" - alors que de graves dissensions ethniques et autres pouvaient opposer les populations qui y vivaient et qui, à un moment ou à un autre, ont fini par en venir aux mains. C'est le cas de l'Afrique en particulier, mais l'Asie ne manque pas d'exemples, non plus. Après l'effondrement du communisme, le même processus s'est produit en Europe et dans les territoires asiatiques de l'ancienne Union Soviétique. En fait, ici aussi il s'agissait essentiellement de phénomènes de décolonisation.

Dans tous ces cas, les peuples libérés ont voulu affirmer leur identité nationale, ou, à défaut, se construire une identité. Les conséquences en étaient tantôt catastrophiques - il suffit de penser à la "purification ethnique" - tantôt simplement très lourdes pour l'économie et le niveau de vie des populations devant faire face au coût démesuré de structures étatiques extrêmement étroites, sans parler de certaines ambitions personnelles.

Ainsi, on est en droit de poser la question de savoir s'il est réaliste de s'accrocher au modèle qui correspond si peu aux faits dans la plupart des cas et qui peut mener à des résultats désastreux. Ne convient-il pas de reprendre la réflexion sur le concept - très réel - de nation et de le détacher de son contenu politique en recherchant

d'avantage la signification historique et culturelle? La reconnaissance du véritable rôle de l'Etat, un des niveaux majeurs de solution des problèmes de la société, mais seulement un parmi d'autres, devrait y aider.

En tout état de cause, on doit s'interroger sur la question de savoir si l'identification d'un territoire à un peuple est encore valable. Le pape Jean-Paul II a posé très justement la question de savoir jusqu'à quand on donnera la préférence à l'intégrité territoriale des Etats par rapport à l'intégrité des peuples. A ce point de vue aussi, la réflexion sur le concept d'Etat-nation pourrait être utile.

3. *Relations entre individus*

Une autre conséquence de l'unification du monde, qui semble irrésistible, est un mélange jamais vu de civilisations. Les échanges internationaux, les voyages, la circulation des données et des idées, la transmission simultanée d'images permettent non seulement d'être informés de ce qui se passe dans des régions éloignées, mais aussi de recevoir des éléments culturels extrêmement variés.

Ce phénomène pose facilement la question de l'identité des individus et des peuples. Comme on est couramment habillé de vêtements dont les différentes pièces peuvent venir de la Corée, du Maroc, de Hong-Kong, d'Italie, d'Angleterre, rien qu'en regardant la télévision on subit l'influence de films français, de documentaires anglais, d'informations présentées par des Américains, de dessins animés japonais, d'opéras italiens, etc. Ce formidable brassage de cultures peut faciliter les contacts avec des individus d'autres pays, mais, à un niveau inférieur, peut susciter des réactions de rejet.

L'identité des différents peuples est-elle menacée? Il est certain que l'uniformisation est réelle - elle ne manque pas de poser des problèmes en ce qui concerne les modes de consommation. Mais, sur le fond du problème il convient de rappeler avant tout que toutes les grandes civilisations ont subi plusieurs influences et peuvent être considérées comme le résultat d'un mélange de courants d'idées et de

conceptions spirituelles venus d'ailleurs. La France est issue d'un mélange de Celtes, de Romains et de Germains; l'Angleterre de Celtes, de Saxons et de Normands venus de France; l'Espagne de Latins et d'Arabes, etc. De même, différentes influences religieuses et culturelles ont pu jouer un rôle déterminant: c'est le cas de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon.

Il n'en est pas moins certain que de nos jours ce brassage culturel est bien plus intensif que par le passé et s'accompagne souvent de migrations individuelles provoquées par des faits économiques ou politiques. Il en résulte des phénomènes d'intolérance de plus en plus nombreux, souvent très difficiles à combattre. On ne peut que préconiser à cet égard l'éducation, basée sur des faits très simples, généralement acceptés par les universitaires. Mais peut-être n'est-il pas inutile de faire une distinction entre les trois sources de l'intolérance.

L'intolérance dont la racine est le nationalisme ignore le monde moderne, ferme les yeux sur l'impossibilité pour les différents groupes nationaux et pour les différents pays de se renfermer sur eux-mêmes. Plusieurs tentatives d'isolement relativement récentes - celle de la Chine de la "révolution culturelle", celle de l'Albanie communiste ou de l'Iran islamique - ont abouti à de coûteux échecs. L'alternative est soit de s'ouvrir aux autres, soit de sortir du monde moderne, sans que cette dernière option puisse être maintenue à long terme.

L'intolérance raciale est fondée sur une chimère: il n'y a pas de race pure, donc affirmer une supériorité par rapport à d'autres est non seulement antiscientifique, mais aussi parfaitement irrationnel. Certes, des groupes minoritaires peuvent avoir des comportements spécifiques, trouvés irritants par les autres. Toutefois, dans la mesure où il s'agit de phénomènes jugés dommageables à la majorité, il convient de dire très nettement que les minorités sont généralement créées par la majorité qui ne reconnaît pas leur identité et les oblige ainsi à s'affirmer.

Enfin, quant à l'intolérance religieuse qui se répand dangereusement, on ne saurait souligner assez que toutes les grandes

religions et toutes les tendances philosophiques dominantes préconisent le respect d'autrui et la tolérance. En remontant aux sources, au contenu réel des messages spirituels et philosophiques, on devrait pouvoir désarmer les intégrismes et l'intolérance qu'il prêchent. Peut-être devrait-on aussi réfléchir sur la question de savoir dans quelle mesure, au point de vue spirituel, l'intégrisme et l'intolérance qui en est issue, ne sont pas une expression soit de peur, de sentiment de faiblesse, soit de volonté de puissance.

Toutefois, la réflexion et l'éducation ne suffiront pas si l'humanité court à une catastrophe démographique. L'explosion de la population mondiale, à laquelle nous assistons, le doublement du nombre des habitants du globe pendant des périodes de plus en plus courtes, risquent d'aboutir à des réactions violentes. D'aucuns préconisent dans ce domaine le laisser-faire, au nom de leurs principes. C'est oublier des phénomènes aussi élémentaires que l'épuisement des ressources naturelles, la destruction de l'environnement et les réactions psychologiques tout à fait primitives qui peuvent naître d'une trop grande densité d'individus. Au plan mondial, comme dans différentes régions du monde, la densité croissante des populations ne peut être supportable qu'accompagnée d'une discipline sociale très stricte, exprimée par une réglementation juridique et des règles sociales nombreuses et contraignantes. Sa contrepartie risque d'être le laminage des individus, une violence plus ou moins réprimée et, surtout, la dévalorisation de la personne humaine. Le sentiment que "en tout cas il y a trop d'humains" risque d'être mortel à la valeur attachée à la personne humaine et à sa dignité. Il est un danger réel qu'à un certain moment les droits et libertés fondamentaux qui sont, qui doivent être, reconnus à chaque être humain, seront mis en balance avec la liberté de procréer, voire devront céder devant l'eugénisme. Les universitaires ont la responsabilité d'envisager ces problèmes avec lucidité et exprimer leur opinion avec courage.

II. Quelques problèmes majeurs

Si l'on ne saurait avoir la prétention d'énumérer tous les grands problèmes que nous pose le monde contemporain - et encore moins

de proposer des solutions - il n'est peut-être pas inutile d'en rappeler quelques-uns. En particulier, comme il semble que l'avenir sera conditionné par un triangle droits de l'homme - environnement - développement, chacun de ces éléments sollicite tout particulièrement l'attention.

1. *Droits de l'homme*

Incontestablement, le monde peut être divisé en deux parties au point de vue de la protection des droits de l'homme: les pays qui, dans l'ensemble, les respectent et les autres où même un minimum de respect ne peut être assuré. La situation est très différente dans les deux cas.

a) Quant aux pays démocratiques, respectueux des droits de l'homme, il convient de rappeler que les deux termes qui viennent d'être utilisés ne sont pas synonymes. La démocratie peut être réduite à des procédures formelles, soumettant tout à la volonté exprimée par la majorité. Cette majorité peut être oppressive pour la minorité: sans règles spécifiques les protégeant, les droits des minorités ne peuvent pas être garantis. D'autre part, même un Parlement démocratiquement élu peut voter des règles conduisant à la dictature: les nationaux-socialistes d'Allemagne sont arrivés au pouvoir selon une procédure formellement inattaquable. Il est donc nécessaire que les droits de l'homme soient placés au-dessus des règles assurant le jeu démocratique des institutions. Normalement, ce serait la fonction des Constitutions nationales, mais il semble encore plus sûr de placer les ultimes garanties du respect des droits fondamentaux de toute personne humaine au niveau international, dans des conventions internationales et des organes qu'elles instituent à cet effet.

Un autre thème de réflexion est la modification partielle des données en ce qui concerne la mise en oeuvre des droits de l'homme. Tous les grands textes sont fondés sur l'hypothèse que les droits reconnus aux individus doivent être garantis contre les empiétements

des pouvoirs publics, qui en sont en quelque sorte les débiteurs. Or, dans la plupart des pays généralement respectueux des droits de l'homme, les droits fondamentaux sont de plus en plus souvent menacés par des actes d'individus ou de groupes, sans que l'Etat lui-même soit toujours bien armé pour faire face à cette situation.

Comment protéger les droits de l'homme reconnus à chaque individu contre d'autres individus? On a beaucoup discuté de la question de savoir si, en particulier, des conventions internationales, telle la Convention européenne des droits de l'homme, étaient opposables à des personnes privées - c'est le célèbre problème de la "Drittwirkung". Dans quelle mesure la solution peut-elle être trouvée dans les textes existants ou faut-il en prévoir d'autres? Dans cette dernière hypothèse, faut-il proclamer dans une charte internationale les devoirs de l'homme, comme cela existe en Afrique et aux Amériques? En fait, ces deux exemples ne sont pas très convaincants. On pourrait aussi objecter que pour une très large part, les législations nationales sont précisément faites pour édicter des devoirs à la charge des individus. Toujours est-il que l'on devrait sérieusement réfléchir sur la question de savoir jusqu'à quel degré et par quels moyens des individus peuvent être débiteurs des droits de l'homme envers d'autres individus et comment cette relation juridique peut être sanctionnée, en particulier au plan international.

Quant aux pays où le respect des droits de l'homme est loin d'être assuré, et qui sont le plus souvent des pays du Tiers-Monde, il est certain que l'accélération du processus de développement est de nature à améliorer la situation à cet égard. La Conférence de Rio de Janeiro, qui n'a pas consacré beaucoup d'attention aux questions de droits de l'homme, a quand-même amélioré la prise de conscience de certains faits et, en particulier, elle a souligné le rôle des femmes dans la protection de l'environnement comme dans le développement. Compte tenu des ressources disponibles, c'est en effet l'amélioration de la condition des femmes, l'application effective de l'égalité des droits sans discrimination selon le sexe et l'éducation qui peuvent faire avancer situation des droits de l'homme dans le monde.

Un facteur relativement nouveau qui devrait favoriser le respect des droits de l'homme est la fin de la division du monde en deux camps opposés pour des raisons idéologiques. Bien entendu, il s'agit avant tout de la libération de centaines de millions de personnes du joug de dictatures en Europe et en Asie. Toutefois, la fin de la guerre froide devrait aussi permettre de supprimer le clientélisme qui a abouti à juger certains Etats selon leur appartenance à un camps ou à un autre et non selon la véritable situation des droits de l'homme.

2. *La protection de l'environnement*

Avant, pendant et après la Conférence de Rio de Janeiro, beaucoup de choses ont été dites sur l'environnement, le changement global et sa conséquence: la planétarisation d'une partie des préoccupations qu'inspire l'état de la Terre. Il nous semble, néanmoins, que l'attention devrait être encore mieux attirée sur quatre points.

- a) Une réflexion s'est déjà engagée et des discussions ont lieu sur la responsabilité des scientifiques dans la sauvegarde de la planète. Il est certain que leurs constats sont à l'origine du mouvement écologique et de la prise de conscience qu'il implique. Ils sont aussi ceux qui peuvent proposer des remèdes, même si en l'absence de certitude scientifique les pouvoirs publics peuvent être amenés à prendre des décisions. Ces aspects, compte tenu de l'irréversibilité prévisible ou potentiel de certaines dégradations de l'environnement, nécessitent une réflexion approfondie. Il en est ainsi d'autant plus que désormais une extension de la responsabilité des scientifiques est généralement admise: il ne suffit pas qu'ils découvrent de nouvelles possibilités techniques, il faut qu'ils envisagent aussi les conséquences que peuvent comporter leurs réalisations. Cette tâche est traduite dans le langage du droit par les procédures d'étude d'impact. Il convient de se rendre compte de son importance non seulement pratique, mais aussi théorique.
- b) Avant et pendant la Conférence de Rio de Janeiro nous avons assisté à l'émergence d'une société civile internationale. Autrement

dit, à côté des acteurs traditionnels des relations internationales que sont les Etats représentés par des gouvernements, des scientifiques, des industriels, des représentants d'associations ont reçu droit à la parole et à la participation aux décisions. Plusieurs textes adoptés à Rio témoignent de l'importance reconnue à ces nouveaux acteurs. Toutefois, l'émergence même de cette société civile augmente d'une certaine façon le fardeau des universitaires, car toute participation à la vie publique présume l'éducation, la formation, l'information - autant de tâches généralement assurées par des enseignants et les chercheurs.

- c) Les textes adoptés à la Conférence de Rio ont aussi abordé le problème des modes de consommation, dévastateurs dans certaines régions à cause de l'utilisation excessive de ressources naturelles, alors que dans d'autres c'est la pauvreté qui détruit l'environnement: il suffit de penser aux zones de misère autour de quelques mégapoles du Tiers Monde. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, nous avons vécu sur des modèles où le bien-être était lié à l'accumulation de certains biens matériels, essentiellement de consommation. Il sera nécessaire de revenir sur ce problème dans la dernière partie des présentes réflexions, mais dès maintenant il est urgent d'être conscient du fait qu'un des problèmes majeurs des décennies à venir sera de trouver des modes de consommation et de comportement qui puissent être durablement maintenus et qui puissent servir de modèle à des pays moins riches.
- d) Des documents internationaux et même nationaux parlent de plus en plus souvent du droit des générations futures et des responsabilités qui en découlent pour la génération présente. Au point de vue moral comme au point de vue pratique ce concept - qui correspond aux nécessités que nous impose dans l'avenir le "triangle" évoqué plus haut - a une importance capitale. Toutefois, son contenu doit être encore clarifié, en particulier de deux points de vue. D'un côté, que signifie le terme "génération"? Ne vaut-il pas mieux considérer l'humanité comme un fleuve qui coule sans interruption et même en s'élargissant? D'autre part,

quelles sont exactement les obligations qui découlent de ce concept? Même s'il est interprété comme signifiant avant tout le maintien des options actuelles pour ceux qui viendront après nous, ne fige-t-il pas l'avenir une fois pour toutes? Autrement dit, les mêmes options doivent-elles être maintenues ouvertes pour toujours? Il est permis d'avancer à cet égard que les droits des générations futures aura comme fondement le catalogue des droits internationalement reconnus et, en particulier, les droits économiques, sociaux et culturels. L'environnement de la planète doit être sauvegardé pour qu'au minimum ces droits puissent être réellement assurés à chacun de ses habitants dans un avenir sans fin.

3. *Développement*

La conférence de Rio de Janeiro et ses préparatifs ont marqué l'aboutissement d'un processus: la fusion définitive de la protection de l'environnement et du développement. Le concept de "développement durable", formulé dès le rapport Brundtland exprime cette fusion.

Il est donc nécessaire de revenir, une fois de plus, sur un certain nombre de notions qui sont au coeur de la problématique du développement.

D'abord, que signifie le développement - non pas seulement celui des pays pauvres, mais en général? Dans les textes mêmes de Rio il semble y avoir une confusion entre croissance économique et développement. Or, il est d'une évidence élémentaire qu'aucun système, biologique, économique, social, ne peut connaître une croissance sans fin. Celle qu'ont connu un certain nombre de pays depuis le début de la révolution industrielle peut-elle durer indéfiniment? La crise actuelle ne doit-elle pas inciter à se demander si l'éternelle promesse d'une relance de la consommation peut être réaliste à long et même à moyen terme? Ne convient-il pas d'imaginer d'autres moteurs et d'autres finalités pour le système socio-économique qu'une vis d'Archimède?

Certes, les problèmes de développement que connaît le Tiers Monde - qui, en fait, représente les trois quarts de la population mondiale - sont bien différents. Leurs besoins en produits de consommation sont loin d'être saturés. Toutefois, il convient de faire face à la réalité et s'interroger sérieusement sur la question de savoir si les ressources de la planète suffiraient pour assurer à tous ses habitants la même proportion d'automobiles, de téléphones - ou tout simplement la même quantité d'eau douce - que dans les pays industrialisés. Il n'est pas illégitime de rêver de l'égalité de tous les humains devant les biens matériels, mais il faut ouvertement poser la question de savoir si cela est possible autrement que par un nivellement extrêmement important vers le bas du niveau de vie des possédants. Alors, n'y a-t-il pas lieu de chercher un autre sens au développement que la croissance, justifiée pour les uns mais devant revêtir une autre signification pour les autres ? La lancinante question de la répartition des richesses et des ressources dans le monde a été bien étudiée, mais les résultats sont peu mis en oeuvre. On revient ainsi au problème des modes de vie et de consommation, mentionné plus haut.

Sans doute faudrait-il aussi réfléchir sur la transformation des structures de production elles-mêmes. Les méthodes quantitatives d'évaluation ont été souvent dénoncées, mais les effets se font attendre. Pourtant, notre façon de voir beaucoup de choses en est influencée. La qualité de la vie qui implique une sorte de sagesse sinon de philosophie, devrait prendre une plus large place dans les préoccupations publiques et privées. Pour le moment, elle reste un objectif limité à des cercles restreints.

La place de certains secteurs de production dans l'économie devrait aussi être repensé. On enfonce des portes ouvertes en demandant le transfert des dépenses d'armement vers l'éducation, la recherche, la culture, la santé publique, l'amélioration de l'environnement - et pas seulement dans les pays qui achètent ces armes. Malheureusement, derrière les portes ouvertes il y en a d'autres qui restent bien closes.

Il semble qu'il y aurait aussi lieu de réfléchir sur les effets de l'informatisation dans de nombreuses branches de l'économie. A-t-

elle créé en nombre suffisant des emplois plus qualifiés en y transférant ceux qui au départ avaient une formation de niveau moins élevé ou a-t-elle contribué à purement et simplement supprimer des emplois? Dans cette dernière hypothèse, n'y a-t-il pas des corrections à apporter à l'utilisation de ces instruments qui ont si largement transformé notre vie ?

En dehors de ces questions, qui portent non seulement sur la qualité, mais aussi sur la finalité du développement, il y a lieu de s'interroger sur un thème réaffirmé avec force à Rio: le droit au développement.

Pour un juriste, le contenu de ce concept est loin d'être clair. Il a été rappelé plus haut que chacun des droits fondamentaux reconnus à tous les humains doit avoir un bénéficiaire, un "créancier" et un prestataire, un "débiteur". Ni l'un, ni l'autre ne sont définis dans ce concept. Peut-on dire que toute personne est individuellement titulaire du droit au développement - ou plutôt que ce sont certains Etats qui doivent en être les "créanciers"? Ni l'une, ni l'autre des explications ne semble satisfaisante et l'on doit penser à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui investit de ce droit les peuples. Quant aux "débiteurs", faut-il penser à des Etats individuels - notamment ceux du Nord - ou à toute la communauté internationale? La mise en oeuvre réelle de ce nouveau droit en deviendrait encore plus hypothétique. Ne doit-on pas considérer, en définitive, que le droit au développement en tant que concept juridique, et non comme mot d'ordre politique, est opposable par les peuples à leurs propres dirigeants: ceux-ci n'ont pas le droit de priver leurs administrés des moyens de se développer, notamment en affectant une partie des richesses nationales au service de leurs buts personnels.

Voilà un certain nombre de thèmes de réflexion. Ils n'ont rien d'original et ne comportent en eux-mêmes aucune réponse. Néanmoins, à une époque comme la nôtre, il est important de les rappeler et de rappeler aussi la responsabilité qu'ils peuvent imposer à chacun. En définitive, pour une large part, ce sont les finalités du

monde actuel qui sont en cause. Doivent-elles être essentiellement économiques ou doivent-elles intégrer bien plus la culture et des aspirations spirituelles, si tant est que l'on puisse séparer ces deux dernières. Au-delà de ce questionnement, mais non sans rapport avec lui, on peut voir très clairement les humains dans leur individualités, mais aussi les tragédies qui les accablent. Cette vision est, a toujours été, celle de notre ami Tom Buergenthal.